
REVUE INTERNATIONALE de la Croix-Rouge

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Revision des conventions et conclusion d'accords nouveaux

(Trois cent quatre-vingt-troisième circulaire aux Comités centraux)

GENÈVE, le 15 juin 1947.

*Aux Comités centraux des Sociétés nationales
de la Croix-Rouge*

MESDAMES ET MESSIEURS,

Dans le cadre des travaux qu'il a entrepris, dès le 15 février 1945, en vue de préparer la revision des Conventions humanitaires et la conclusion d'accords nouveaux, le Comité international de la Croix-Rouge a proposé à dix-huit Gouvernements alliés ayant une expérience particulièrement grande des matières à traiter, de déléguer des experts à une réunion d'étude.

Cette réunion, qui groupait les représentants de quinze Etats, s'est tenue à Genève du 14 au 26 avril 1947 et s'est intitulée « Conférence d'Experts gouvernementaux pour l'étude des Conventions protégeant les victimes de la guerre ».

Le Comité international vous prie de trouver ci-joint un rapport sommaire et provisoire sur les travaux de la Conférence d'experts¹, en attendant qu'un rapport analytique plus complet puisse vous être communiqué.

¹ La *Revue internationale* publiera dans un prochain numéro un extrait de ce rapport. (N.d.I.R.).

Revision des conventions et conclusion d'accords nouveaux

Ainsi que vous le verrez, la Conférence d'experts gouvernementaux a, à la fin de ses travaux, émis le vœu qu'une Conférence diplomatique habilitée à signer des Conventions révisées ou nouvelles portant sur les matières qu'elle a étudiées, se réunisse le plus tôt possible et avant le 30 avril 1948.

Ce vœu pouvant avoir une incidence sur les travaux de la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et sur ceux de la Commission spéciale pour l'étude des projets de Conventions, dont les membres ont été nommés par le Comité exécutif de la Ligue, le Comité international de la Croix-Rouge l'a fait connaître au Président de la Commission permanente et au Président du Comité exécutif de la Ligue.

D'autre part, il avait été prévu que le Comité international soumettrait à toutes les Sociétés nationales les projets de Conventions qu'il élabore, six mois avant la Conférence de Stockholm. Dans l'éventualité où la Conférence diplomatique se tiendrait effectivement avant la XVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, le Comité international ne manquera pas, en accord avec la Commission spéciale des Croix-Rouges, de faire en sorte que toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge aient connaissance en temps utile des projets de Conventions révisées ou nouvelles.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

LA PRÉSIDENTE DU
COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE :

MARTIN BODMER ERNEST GLOOR
vice-président. *vice-président.*
